

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 octobre 2017

Présents : Albrieux Nicolas Bieth Jacqueline, Bonnet Noëlle, Bouziane Michèle, Combaz Raymond, Meunier Edouard, Deville-Cavellin Elodie, Gibert Danièle, Joguet-Reccordon Carole, Perino Bernard

Président : Edouard Meunier

Excusés : Bertolaccini Christophe représenté par Nicolas Albrieux, Brisemontier Jean-Louis représenté par Michèle Bouziane, Derimay Juliette représentée par Carole Joguet-Reccordon

Secrétaire : Jacqueline Bieth

Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance précédente.

Informations générales

Les élections sénatoriales ont eu lieu le dimanche 24 septembre. Dix candidats étaient en lice pour succéder pour 3 ans à Michel Bouvard, démissionnaire. C'est Martine Berthet, maire d'Albertville, qui a été élue après deux tours de scrutin. Frédéric Burnier-Framboret, 1er adjoint, devrait lui succéder.

Après l'été, le travail des commissions opérationnelles au sein d'Arlysère a repris. Celle chargée de l'économie a validé le projet d'hôtel d'entreprises dans la zone de Marcôt à Beaufort, en le redimensionnant à la baisse. Le chantier de la nouvelle déchèterie est programmé pour 2018.

Transfert compétences eau

Edouard Meunier rappelle les différentes étapes qui ont poussé Arlysère à adopter une délibération le 20 juillet dernier optant sur la prise de compétence eau et assainissement par l'agglomération au 1^{er} janvier 2018. A plusieurs reprises, la commune avait fait part de ses réticences au bureau exécutif, jugeant précipité ce transfert. La loi NOTRe rend obligatoire ce transfert à échéance du 1^{er} janvier 2020. Mais Arlysère a souhaité le mettre en œuvre dès le 1^{er} janvier 2018, car la reprise de la compétence assainissement à cette même date rend

opportun le transfert conjoint de la compétence « eau », notamment à cause des syndicats qui exercent cette double compétence, comme le SIEPAM du Val d'Arly par exemple.

Par ailleurs, il est mis en avant les avantages d'une telle mutualisation : économies d'échelle, meilleur professionnalisme, spécialisation des agents, etc...

Pour la commune de Queige, qui exerce depuis toujours la compétence eau en régie directe (comme seulement 11 autres communes d'Arlysère, dont les 4 communes du Beaufortain), ce transfert pose une série de questions dont beaucoup restent aujourd'hui sans réponse :

- Comment va évoluer le prix de l'eau pour les usagers dans les années à venir ?
- Comment sera pris en compte notre programme d'investissement qui sera dilué dans une grande communauté qui risque de décider d'autres priorités (captages et desserte du secteur d'Outrechenais par exemple) ?
- Risque de perte de proximité pour la connaissance des réseaux
- Risque de perte de réactivité pour les réparations d'urgence
- Risque de l'arrivée de gros opérateurs devant la complexité d'un service desservant 39 communes et 62 000 habitants, avec des préoccupations très différentes d'une commune à l'autre.

A l'unanimité, le conseil rejette l'éventualité d'une prise de compétence au 1^{er} janvier 2018 et souhaite attendre l'échéance du 1^{er} janvier 2020 prévue actuellement par la loi. Un courrier sera adressé à Arlysère pour lui demander de revoir sa délibération afin de respecter le choix des communes qui souhaitent prendre le temps de préparer ce transfert.

Travaux

Ecole : les travaux d'enrobés seront réalisés pendant les vacances de la Toussaint, ainsi que la pose des panneaux solaires qui sera faite par l'entreprise MD Elec.

Réseau de chaleur et enfouissement des réseaux secs :

Le cabinet CENA a commencé l'étude du réseau de chaleur, le rendu est prévu pour la mi-novembre.

L'enfouissement des réseaux secs prévus pour cet automne est reporté au printemps prochain, pour permettre des travaux en coordination avec la réalisation du réseau de chaleur.

Prélèvement dans le Doron : Les services techniques ont commencé le prélèvement de matériaux dans le Doron, conformément à l'accord de la DDT. Ces matériaux sont stockés au plan d'eau pour réaliser le comblement entre les deux bâtiments afin de réaliser une dalle qui sera couverte par la suite.

La reprise du pont sur la route des Roëngers est terminée, l'entreprise Michiardi posera prochainement des barrières de sécurité.

Point PLU

La commission a pris en compte les remarques de la Chambre d'Agriculture en laissant certains terrains à l'agriculture (Les Praz, Le Bourgeois) et en faisant quelques ajustements sur le règlement. Au retour des documents mis à jour par le bureau d'étude, une ultime réunion sera programmée avec le service d'Arlysère pour valider la comptabilité avec le

SCOT. Et ensuite la révision du PLU pourra être approuvée par le conseil municipal et présentée à l'enquête publique.

Avenant prêt

Le conseil a approuvé en séance du 1^{er} septembre, les travaux supplémentaires pour l'école et fait une demande de subvention. Mais dans l'attente de cette aide, le conseil décide de faire un avenant au contrat de prêt signé en juillet d'un montant de 50 000 €.

Décisions modificatives de crédit

Budget Communal : Les montants budgétaires sont modifiés afin d'intégrer en recettes d'investissement l'aide financière DETR d'un montant de 117300 € et de la Région de 100 000€ pour l'opération centre Bourg, et l'avenant de prêt de 50 000 € ; et en dépenses d'investissement 97 000 € pour les travaux d'isolation Ecole et foyer des jeunes, de 15 000 € pour la rénovation d'appartements, 7000 € pour les travaux de voirie, 2700 € pour les frais d'achat de terrains, 12 000 € de rénovation de matériels roulants. En fonctionnement sont portées les sommes de 400 € pour des créances admises en non-valeur et 1049 € pour le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales et la diminution de crédit de 1499 € au compte des cotisations pour assurance du personnel.

Budget eau : le conseil vote une décision modificative de 600 € pour admettre en non-valeur des factures d'eau irrécouvrable.

Contre marque ski enfant : Le conseil fixe le tarif de la contre marque permettant aux enfants de 5 à 18 ans de skier sur les stations des Saisies et Areches-Beaufort à 37 €.

Commission forêt : Carole Joguet informe que Monsieur Stival a mis en vente sa propriété boisée de 3ha03a20ca... Et comme le prévoit l'article l331-19 du code forestier, la commune a un droit de préférence. Carole Joguet précise que cette propriété est située sur la route de Mollieussoulaz, et qu'une partie de cette forêt génère des désordres sur la voirie et les réseaux à proximité. Le conseil décide d'utiliser ce droit de préférence si aucun voisin n'est intéressé.

La vente de bois du 27 septembre à Rumilly a été boycottée par les marchands de bois, qui souhaitent que les ventes se fassent à l'unité de produits (un cubage après l'exploitation et répartition suivant la qualité des bois). La vente a été ouverte mais aucune offre n'a été faite, les marchands peuvent soumissionner pendant les 3 semaines qui suivent.

Ce mardi 3 octobre il a été marqué 900 m³ dans la parcelle 25, une belle coupe avec des bois de qualité et des pièces jusqu'à 7 m³.

Des travaux de terrassement sont à prévoir parcelle 38, pour permettre l'exploitation sans endommager les tuyaux d'alimentation du lac des Chappes.

La coupe à câble de la parcelle 13 va être engagée en fin d'année, pour régler les coûts de cette opération et dans l'attente des recettes, le conseil décide de solliciter le fond d'amorçage de l'association des communes forestières.

Commission communication : Le bulletin de l'année est commencé, et les annonceurs ont été contactés, pour comme l'an dernier couvrir les frais d'impression avec les annonces.

Questions diverses :

Broyeur à branches : Carole Joguet présente plusieurs options permettant de mettre à disposition de la population un broyeur afin de proposer une alternative à l'interdiction de brûler.

Projet de micro-crèche : Jacqueline Bieth informe le conseil du courrier adressé à la CAF afin de solliciter avis et financements pour l'aménagement de la microcrèche. Un cahier des charges est en cours de rédaction pour lancer un concours d'architecte.

Avenant SDES : Une convention de co-maîtrise d'ouvrage avait été signée le 26 mars 2013 avec le SDES pour l'enfouissement des réseaux électrique sur la partie est du village. Suite à la remarque du payeur départemental il convient de la compléter par un avenant définissant les conditions de participation de la commune et du SDES.

Projet plan d'eau : Edouard Meunier présente le projet de couverture de la halle du plan d'eau, et le projet de passerelle piétonnière sur le Doron qui permettra de rejoindre la porte du beaufortain au plan d'eau. Un dossier de demande de subvention est en cours d'élaboration.

Convention Aides aux Familles à domicile : Le conseil municipal prend connaissance de la convention de soutien à l'Aide à Domicile qui définit les conditions de participation de la commune à l'Association Aides aux Familles à Domicile. Le conseil autorise le Maire à la signer.

Fixe les prochaines séances du conseil au 10 novembre et au 15 décembre.

La séance est levée à 0 h 15

Pour extrait :

En mairie, le 19 octobre 2017

Le Maire,

